

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 21 février 2011**

**CP 11/02-11**

*L'an deux mil onze, le 21 février à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Mouchard, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;*

*Étaient excusés : MM. Gonzalez et Roger.*

**AMENAGEMENT DES RD 957 / RD 16, RD 25 / RD 25E, RD 3  
et RD 930  
DEVOLUTION DES MARCHES**

---

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 957 / RD16, RD 25 / RD 25 E, RD 3 et RD 930.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 24 janvier 2011 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Elle a décidé d'attribuer les marchés ci-dessous aux entreprises ou groupements d'entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants :

- RD 957 / RD 16 : pour le lot 1 (voirie) prix des prestations 90 % et délai d'exécution 10 % et pour le lot 2 (ouvrage d'art), critère unique : prix des prestations,
- RD 25 / RD 25 E : prix des prestations 90 % et délai d'exécution 10 %,
- RD 3 et RD 930 : prix des prestations 60 %, valeur technique 30 % et délai d'exécution 10 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 24 janvier 2011,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

– Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le comte du département :

. l'ensemble des marchés d'aménagement des RD 957 / RD16, RD 25 / RD25E, RD 3 et RD 930 avec les entreprises ou groupements d'entreprises et pour les montants suivants :

#### RD 957 / RD 16 – PR 10+995 – Aménagement de carrefour – MOISSAC

##### Lot 1 : voirie – Lot 2 : ouvrage d'art

Lot 1 : voirie

Montant : 75 047,20 € HT

Délai d'exécution : 3 semaines

Attributaire : Société EUROVIA Midi-Pyrénées (82), mandataire du groupement d'entreprises EUROVIA Midi-Pyrénées / LAFFONT

Lot 2 : ouvrage d'art

Montant : 49 565,40€ HT

Délai d'exécution fixé à 3,5 mois

Attributaire : Société E.T.C. (82)

#### RD 25 / RD 25 E – PR 26+328 – Aménagement de carrefour – LARRAZET

Montant : 118 479,31 € HT

Délai d'exécution : 6 semaines

Attributaire : Société SCREG Sud-Ouest (82)

RD 3 – PR 4+550 à 7+770 – Renouvellement de la couche de roulement –  
AUCAMVILLE - SAVENES

Montant : 232 440,00 € HT

Délai d'exécution : 8 semaines

Attributaire : Société SACER ATLANTIQUE (31)

RD 930 – PR 8+000 à 11+710 – Renouvellement de la couche de roulement -  
ORGUEIL

Montant : 337 444,32 € HT

Délai d'exécution : 8 semaines

Attributaire : Société MALET (82)

- . toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,